



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 247-2024
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : Non
N° d'affaire : 2024.GRPARL.64

Déposée le : 25.11.2024

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Heyer (Perrefitte, PLR) (porte-parole)
Jeanneret (St-Imier, PLR)
Pauli (Nidau, PLR)
Roulet Romy (Malleray, PS)
Graber (La Neuveville, UDC)
Ochsenbein (Bévilard, UDC)
Klopfenstein (Corgémont, UDC)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 28.11.2024

N° d'ACE : du
Direction : ...
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Régler les problèmes de ressources et de gestion à l'OACOT

Le Conseil-exécutif est chargé de :

1. régler la situation du manque de personnel à l'OACOT ;
2. mettre en place des mesures pour que le retard pris sur les dossiers des communes soit rattrapé dans les plus brefs délais.

Développement :

L'OACOT (unité francophone de Nidau) a adressé un courrier aux communes du Jura bernois en date du 15 juillet 2024 intitulé « Situation actuelle des ressources disponibles pour les communes du Jura bernois ».

Dans ce courrier, l'OACOT indique en préambule que les activités du service destinées aux communes du Jura bernois sont perturbées par le nombre élevé de dossiers reçus, la grande complexité des dossiers fournis, ainsi que par leur qualité et intégrité parfois « inférieures aux règles de l'art ». Après cette introduction, l'OACOT indique que deux collaboratrices travaillant sur les dossiers du Jura bernois quitteront l'office le 1er octobre 2024 et le 1er janvier 2025 et que l'office espère compenser ces départs dans les meilleurs délais tout en annonçant une période de transition qui devrait permettre de réduire les délais de traitement des dossiers d'ici 2025. Il est rappelé en conclusion que les communes ont un rôle crucial à jouer dans les échanges en lien avec les procédures en cours et dans l'élaboration de dossiers de qualité.

Ce courrier a été perçu comme un affront par les communes du Jura bernois et l'association de communes Jura bernois.Bienne. L'OACOT se permet d'accuser les communes de perturber ses activités alors que ce sont les problèmes de ressources en personnel et de gestion des dossiers par l'OACOT qui impactent durablement les activités des communes. Cette situation n'est pas nouvelle et cela fait des années que les communes du Jura bernois sont confrontées à des délais de traitement largement supérieurs à six mois pour leurs dossiers. Il n'est par exemple pas acceptable que certaines communes doivent attendre des mois voire des années avant d'obtenir un retour sur leur procédure de révision du plan d'aménagement local.

Cela engendre le report de projets d'aménagement et de construction d'importance, avec tout ce que cela implique au niveau de la politique communale, et fait souvent aussi renoncer des entreprises à s'installer dans la région au profit d'une autre. Il n'est pas acceptable que la promotion économique de notre région soit entravée et son attractivité ternie par les problèmes structurels d'un office cantonal. Cette situation n'a que trop duré et doit être rectifiée immédiatement.

D'après notre état de connaissance de la situation de l'OACOT au niveau cantonal, la situation est semblable dans les autres régions, c'est pourquoi il est nécessaire que le Conseil-exécutif intervienne.

Motivation de l'urgence : Les communes subissent des retards qui ne sont plus acceptables dans le traitement des dossiers et la situation du personnel de l'OACOT impacte le développement des régions du canton.

Destinataire
– Grand Conseil